

La Lettre de parly²

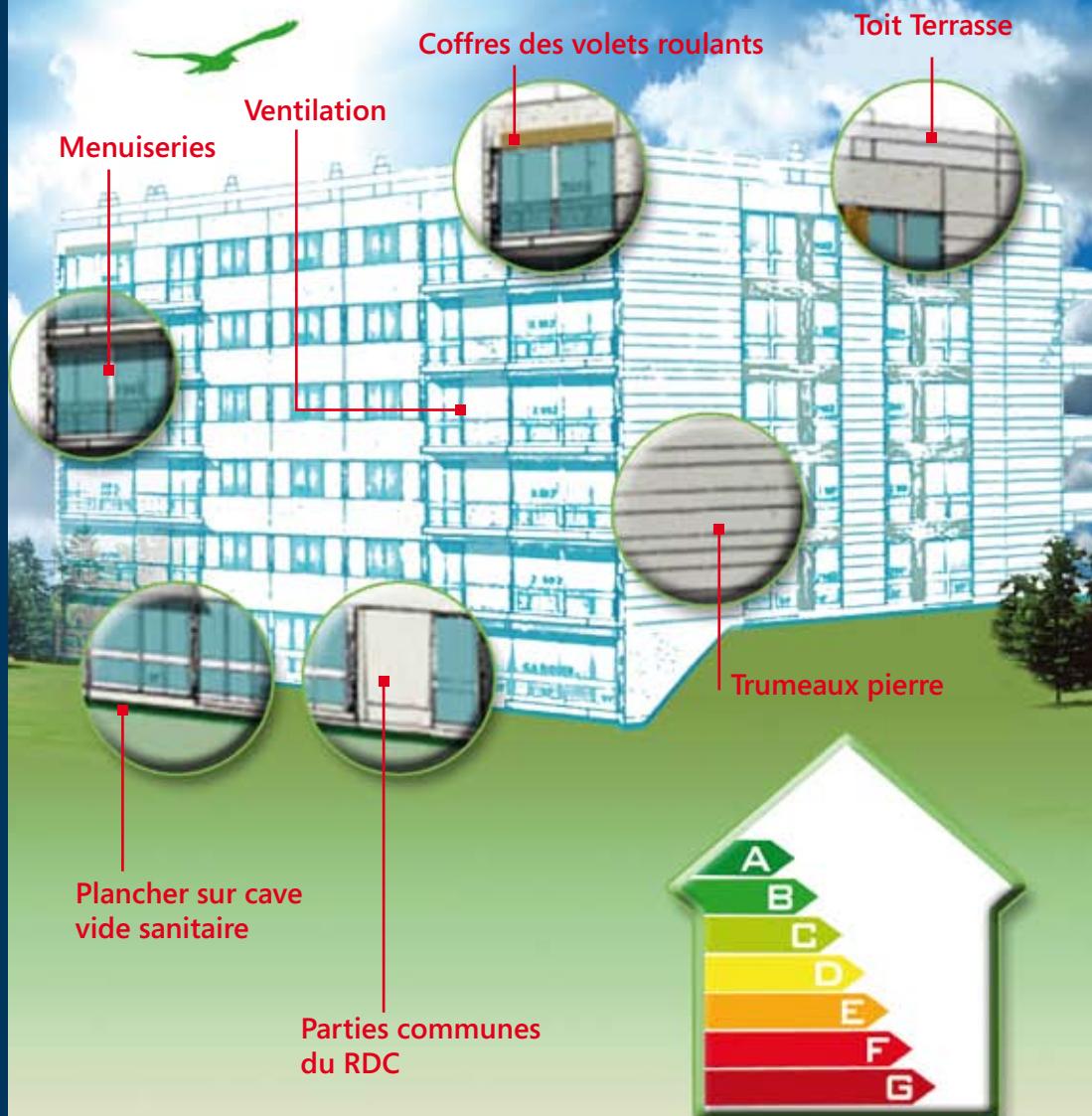
Économies d'énergie, où en sommes-nous ?

Dossier
du mois :
Point sur les
économies d'énergie

Actualités :
■ Vos assemblées
secondaires en
quelques chiffres.

■ Une nuit
mémorable
à la gérance...

La vie de nos
résidences :
La pérennité des
haies de thuyas.





OFFRE 16-24 ANS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOS ÉTUDES

**Votre banque à
1 € la 1^{ère} année⁽¹⁾**

**30 €
offerts⁽²⁾**

**Une station d'accueil
MP3 offerte⁽³⁾**

pour toute ouverture d'un 1^{er} compte bancaire

Pour profiter de ces offres, rendez-vous dans les Agences Société Générale du Chesnay Simard, du Chesnay Nouvelle France, du Chesnay Parly 2 ou de la Celle Saint Cloud.



Offres réservées aux 16-24 ans, non cumulables avec les autres offres de la Société Générale, valables jusqu'au 31/12/2012 dans les agences Société Générale du Chesnay Simard, du Chesnay Nouvelle France, du Chesnay Parly 2 et de la Celle Saint Cloud, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Présence du représentant légal obligatoire pour les mineurs. (1) Jazz, est une offre groupée de services bancaires et non bancaires. Pour les 18-24 ans : 3,55 €/mois avec la Carte V Pay, 3,75 €/mois avec la Carte Visa ou MasterCard et 7,40 €/mois avec la Carte Visa Premier ou Gold MasterCard. Pour les 16-17 ans : 1,78 €/mois avec la Carte V Pay et 1,88 €/mois avec la Carte Visa ou MasterCard. Tarifs en vigueur hors promotion au 01/03/11. (2) Les 30 € seront versés dès l'ouverture effective du premier compte bancaire. (3) Dans la limite des stocks disponibles. Société Générale, DCMA/CCM – Tour Granite – 75886 Paris Cedex 18, SA au capital de 933 027 038, 75 € – 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, BD Haussmann, 75009 Paris. – 03/11.

1. Dossier du mois : Économies d'énergie, où en sommes-nous ?

- Point sur les économies d'énergie 4
 1. La Loi sur le Grenelle de l'Environnement
 2. Quels impacts du Grenelle sur les constructions ? 4
 3. La démarche de Parly2 vers l'amélioration énergétique du bâti . 5
- Le véhicule électrique et le rechargement des batteries 7

2. Actualités

- Vos Assemblées secondaires en quelques chiffres 8
- Une nuit mémorable à la gérance . 9
- Il neige... Que fait le syndic ? 9
- La réfection de la voirie 10
- Journée Portes Ouvertes à la chaufferie de Parly2 10
- Projet de renouvellement du contrat de chauffage 12
- Club Ars 15

3. La vie de nos résidences

- La pérennité des haies de thuyas 13

4. Brèves

- Du nouveau, du côté de l'organisation des A.G. 14
- « Si Parly m'était conté » (suite) ... 14
- Bienvenue à Raphaël 14

La Lettre de Parly2 N°70

Editeur : Association Parly.com
Local postal 376 – 78158 Le Chesnay cedex
Téléphone : 01 39 55 31 11
Email : parlycom@parly2.com – site web : www.parly2.com

Responsable de la publication :

P. Chapotot, Directeur de la Rédaction

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

P. Chapotot, C. Castellani, F. Decagny, B. Labelle, F. Leridon, D. Projetti, L. Sauvée, C. Rich, M. Texier, G. Rechagnieux
Photos : Club Ars, F. Decagny, F. Leridon, L. Sauvée
Crédit photo : Shutterstock
Publicités : SESINI & LONGHY / CPH IMMOBILIER / CULINELLE / OPTIC 2000 / SOCIETE GENERALE

Conseil, conception graphique et mise en page :

MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28

Imprimerie TAAG

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC

Le Grenelle de l'Environnement, Quel Grenelle ?

La copropriété de Parly2 constitue, de par sa taille, une exception dans le vaste monde de la copropriété en France. Si 70% des copropriétés regroupent moins de 30 lots, celle de Parly2, forte de 7500 lots, réunit près de 18 000 habitants répartis sur les communes du Chesnay pour la majeure partie et sur celle de Rocquencourt. Atypique par sa taille et son mode de fonctionnement, elle l'est aussi par les spécificités des dossiers traités et l'ampleur des problématiques rencontrées. Plusieurs de ces dossiers feront l'objet de différentes résolutions lors de notre prochaine assemblée générale, le 23 juin 2011, qui se déroulera, comme l'an passé à la « Grande Scène du Chesnay ».

Parmi les résolutions à l'ordre du jour, deux d'entre elles méritent plus particulièrement votre attention :

Réfection de la voirie : après un diagnostic minutieux mené conjointement par le Conseil Syndical Principal (CSP) et le syndic, il est proposé la réfection totale des voiries de Parly2 (7 km au total). La dernière réfection remonte à plus de 20 ans. L'état de la voirie est fortement dégradé et les derniers hivers rigoureux ont accéléré ce phénomène. Pour mémoire, une provision de 470 K€ a été votée lors de l'Assemblée générale de juin 2010 afin de lisser l'impact financier pour chaque copropriétaire. De plus, pour les résidences qui le souhaitent, il sera proposé lors des assemblées générales de vos résidences de fin 2011 la réfection des parkings à un coût moyen inférieur de près de 50 % au prix « standard » (effet volume). À ce jour, 9 résidences ont déjà voté cette résolution en 2010 et 10 autres ont manifesté leur intention de le faire cette année. Au-delà de sa nécessité, cette décision contribue à renforcer la valorisation de notre patrimoine.

Isolation du bâti : vous le savez, ce dossier important, engagé depuis près de 4 ans dans notre copropriété, évolue. Au sein même du CSP, les échanges sont nourris, mais tous les présidents et délégués au CSP partagent des objectifs communs : d'abord un objectif de cohérence et de préservation de l'harmonie de Parly2, puis celui du respect des caractéristiques du bâti, la maîtrise des coûts pour tous les copropriétaires et enfin celui d'un retour sur investissement le plus rapide possible avec une amélioration certaine du confort. Vous trouverez un dossier complet sur ce sujet dans le « dossier du mois » de ce numéro de la lettre de Parly2.

Si comme vous, nous attendons beaucoup du Grenelle de l'Environnement 1 et 2, force est de constater qu'à ce jour, l'impact sur les grandes copropriétés, telles que la nôtre est très limité. Faute de parution à ce jour des décrets d'application, le Grenelle est quasi inopérant pour les grandes copropriétés en France. Cependant, grâce au travail conjoint du syndic et de vos délégués au CSP, notre copropriété est aujourd'hui en avance sur les exigences du Grenelle de l'Environnement :

- **Audit énergétique :** le Grenelle de l'environnement prévoit que chaque grande copropriété doit réaliser un audit énergétique entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2016. Notre copropriété a réalisé celui-ci en 2009.

- **Travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives :** nous attendons avec impatience le décret d'application dont la date de parution (déjà différée à plusieurs reprises) est annoncée au cours de l'année 2011.

Dans cette attente et pour répondre à la demande de nombreux copropriétaires, nous proposerons à l'AG du 23 juin prochain une résolution fixant les caractéristiques et matériaux des baies vitrées et fenêtres afin que chaque copropriétaire qui le souhaite puisse améliorer, voire si nécessaire modifier, ses différentes menuiseries.

Les décisions de l'assemblée générale engagent chaque copropriétaire.

Nous vous invitons donc à participer concrètement à l'assemblée générale de juin prochain, soit par votre présence, soit par l'envoi de votre pouvoir si vous ne pouvez y participer.

Très cordialement,

Patrick Chapotot

Président de la copropriété de Parly2

Point sur les économies d'énergie :



1. la Loi sur le Grenelle de l'environnement

■ La Loi dite Grenelle 1

a été votée par le Parlement le 23 juillet 2009 et promulguée le 3 août 2009 (JO du 5 août 2009).

■ **La Loi dite Grenelle 2** a été votée par le Parlement le 29 juin 2010 et promulguée le 12 juillet 2010 (JO du 13 juillet 2010).

■ Nous restons en attente des décrets d'application

Les programmes du Grenelle 2 :

I. Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification.

Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques. Le secteur de la construction devra également engager une véritable rupture technologique dans le neuf et inciter à accélérer la rénovation thermique du parc ancien, avec une



obligation pour les bâtiments tertiaires et publics.

II. Changement essentiel dans le domaine des transports.

Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, en respectant les engagements écologiques. Pour y parvenir, il convient de faire évoluer les infrastructures de transport et les comportements. Il s'agit notamment de développer des infrastructures alternatives à la route, en particulier en construisant un peu plus de 1 500 km de lignes de transports collectifs urbains, et en mettant en place de nouvelles autoroutes ferroviaires et maritimes.

III. Réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production.

Le troisième chantier, consacré à l'énergie, poursuit l'objectif de réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre. Les mesures concernent la généralisation de l'affichage des performances énergie-carbone, le maintien de la France au premier rang des pays européens producteurs d'énergies renouvelables et le développement de nouveaux

carburants issus de végétaux.

IV. Préservation de la bio-diversité.

Des mesures s'imposent pour assurer un bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une qualité écologique des eaux. Cet objectif passe par l'élaboration d'ici à 2012 d'une Trame verte et bleue, la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

V. Maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé.

La prévention des risques, la lutte contre les nuisances sous toutes leurs formes et une gestion plus durable des déchets contribuent à préserver la santé de chacun et à respecter l'environnement.

VI. Mise en oeuvre d'une nouvelle gouvernance écologique.

La démocratie écologique est en marche. Il faut désormais instaurer les outils nécessaires à son application, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

2. Quels impacts du Grenelle sur les constructions ?

Obligations et planning du Grenelle :

Les objectifs du plan bâtiment : réduire les consommations d'énergie de 38 % pour le Neuf.

- En 2012, tous les nouveaux bâtiments devront être à basse consommation (BBC).
- En 2020, ils seront tous à énergie positive (BEPOS) : une maison, un immeuble produiront chacun plus d'énergie qu'ils n'en consommeront.
- La loi Grenelle 1 fixe un rythme de 400 000 logements à rénover par an à compter de 2013 et de 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.
- Tous les bâtiments de l'État et de ses établissements publics seront engagés dans une rénovation énergétique avant fin 2012 avec pour objectif de réduire, d'ici 2020,

leurs consommations énergétiques d'au moins 40 % et les émissions de gaz à effet de serre de 50%.

Développement des contrats de performance énergétique pour les bâtiments d'habitations privées, anciens (Parly2). Les incitations et les obligations portent sur :

- **Amélioration du diagnostic de performance énergétique (DPE) collectif** (jusqu'à 49 lots).
- **Obligation de réaliser un audit énergétique** (grandes copropriétés, entre le 1/01/2012 et le 31/12/2016). Parly2 l'a déjà fait. Les décrets à paraître devront en déterminer les modalités d'application.

■ **Informez en amont les futurs occupants d'un bâtiment sur sa performance énergétique et affichez les performances énergétiques dans les annonces immobilières.** Et pour le bailleur, informer le preneur sur les risques naturels et technologiques dans le bail commercial.

■ **Organiser plus efficacement l'accès aux améliorations énergétiques pour les copropriétés et les logements en location** (en projet dans la loi : assouplissement des règles de majorité, possibilité pour la copropriété d'entreprendre des travaux d'intérêt collectif).



Rénovation énergétique dans l'habitat collectif : objectifs, difficultés et perspectives.

Le secteur du Bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France et est à l'origine de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Les logements existants, construits pour la plupart d'entre eux alors qu'aucune réglementation thermique n'existait, en sont largement responsables. Or, la France s'est fixée des objectifs ambitieux, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement : réduire de 38% les consommations d'énergie des bâtiments existants d'ici à 2020.

La rénovation thermique des bâtiments existants est essentielle. Les rénovations sont moins

fréquentes dans l'habitat collectif que dans l'habitat individuel, surtout dans le secteur privé, car leur mise en oeuvre y est plus complexe.

Une rénovation bien menée conduit à un triple bénéfice :

- des économies d'énergie et donc des factures moins élevées,
- un meilleur confort,
- une augmentation de la valeur patrimoniale du bâtiment.

Rénovation énergétique en copropriété, quelles priorités pour être efficace ?

L'efficacité énergétique des travaux à entreprendre est conditionnée par l'approche globale de la rénovation :

■ **Les parties communes :**

Intervenir sur les parties communes est indispensable pour agir globalement sur le bâti (réduction des besoins des bâtiments) **et sur les systèmes** (installation d'équipements très performants). C'est un moyen efficace de réaliser d'importantes économies d'énergies. Même si la rénovation thermique se fait par étapes, il est important de programmer les travaux en visant un niveau de performance élevé.

Les principaux points sur lesquels nous pouvons intervenir dans les parties communes, à Parly2 :

- isolation de la toiture,
- amélioration ou changement du système de ventilation,
- amélioration ou remplacement du système de chauffage,
- amélioration ou remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire,
- optimisation de diverses installations électriques (éclairage, ascenseur...),
- installation d'énergies renouvelables (panneaux solaires thermiques, panneaux photovoltaïques).

Dans les parties privatives :

Si les travaux sur l'ensemble du bâti sont toujours les plus efficaces, ceux sur les parties privatives ne doivent pas être oubliés lors d'une rénovation. C'est le cas lorsque les travaux ne peuvent aboutir à court ou moyen terme au niveau de l'ensemble de la copropriété (vote négatif en assemblée générale, budget trop important, etc.) mais qu'ils peuvent être réalisés en partie de manière individuelle. À titre d'exemples :

- installation d'équipements permettant de diminuer les consommations d'eau froide et chaude (économiseurs d'eau sur les robinets et les douches...),
- remplacement des fenêtres,
- isolation des murs par l'intérieur,
- remplacement des baies vitrées et des fenêtres, avec double vitrage, éventuellement.

.../...

Optic2000

2^{ème} PAIRE GRATUITE* POUR TOUS
même en progressifs solaires

FGD OPTIC
Centre commercial Parly 2
LP 605 - 78150 LE CHESNAY
01 39 54 21 21

www.optic2000.fr

*Selon conditions en magasin.

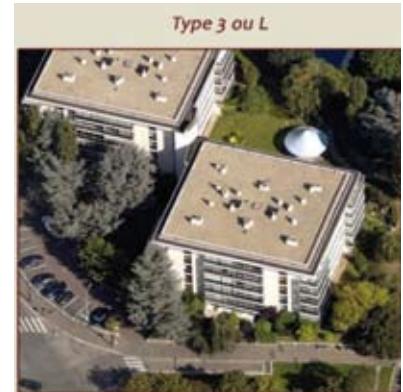
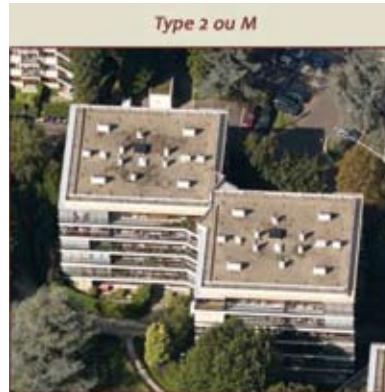
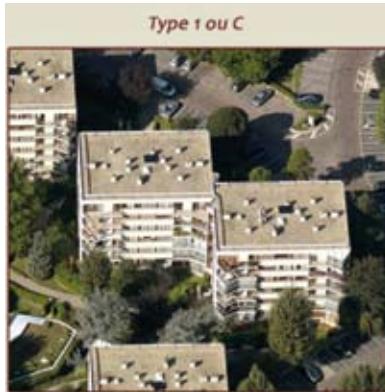
3615 OPTIC 2000 (0,20€/mn)

(Préco)



Point sur les économies d'énergie (suite) :

3. La démarche de Parly2 vers l'amélioration énergétique du bâti :



2007 : constitution d'un groupe de travail,

2008 : mission confiée à ECOTEC (cartographies thermiques du bâti)

Début 2009 : appel d'offre et choix d'un bureau d'étude - Cabinet MANEXI retenu

Étude du cabinet MANEXI :

- campagne de mesure in situ
- évaluation sur des bâtiments pilotes
- création des modèles informatiques de 3 bâtiments types
- recherche des améliorations envisageables portant sur le bâti et la ventilation
- évaluation de ces améliorations sur les 11 types de façades de PARLY2

Cette étude, ces essais, mesures et modélisations, ont été réalisés sur plusieurs mois avec l'implication et la participation d'Energies et Services, du Cabinet d'architectes CROUE, de la Commission Énergie de Parly2 et du syndic.

Décembre 2009 : remise et présentation du rapport d'Aide à la Décision pour l'Amélioration Thermique des Bâtiments de Parly2.

4 AXES principaux sont identifiés,

Menuiseries : changements, si nécessaire, ou amélioration des menuiseries extérieures actuelles. La pose de double vitrage, sur les baies et fenêtres existantes, peut être envisagée.



Ventilation : possibilité de mise en place d'une ventilation hygroréglable.



Isolation d'éléments de construction : toitures terrasses, hall d'entrée : bloc porte, plafond extérieur et murs latéraux, façade ...



Volets roulants : possibilité de mise en place de volets roulants homologués et renforcement de l'isolation des coffrages.



A la suite de ce rapport, un appel d'offres a été lancé, portant sur l'ensemble des 7500 lots. Le résultat a été présenté en réunion du Conseil Syndical Principal. Les préconisations de travaux d'isolation seront détaillées lors de l'assemblée

générale du 23 juin prochain à La Grande Scène du Chesnay.

A chaque résidence reviendra la décision d'adopter tout ou partie des recommandations du bureau d'étude.

Ces préconisations permettront aux résidences de planifier leurs travaux d'isolation en conséquence, en fonction des urgences et des demandes de plus en plus pressantes de la part des copropriétaires, dans le respect des décisions de l'assemblée générale.

Parly2 a pris une longueur d'avance sur la préparation des actions à mener, pour une mise en œuvre efficace des mesures d'économie d'énergie.

Une étude d'une telle ampleur doit viser à mutualiser les solutions.

Il appartiendra à chaque résidence, lors de son assemblée secondaire, de se prononcer sur la politique de rénovation qu'elle entend mener sur son bâti.

Françoise Decagny

Au regard du contexte économique actuel, le bon sens à Parly2 est de faire en sorte que les travaux d'isolation soient réalisables par le plus grand nombre de copropriétaires.

L'étude menée sur Parly2 démontre que la plus grande déperdition de chaleur provient de nos fenêtres et baies vitrées. Parce que nos fenêtres et baies vitrées sont pour la majorité d'entre elles en bon état de conservation, (grâce à nos contrats d'entretien des façades), il peut être parfois judicieux d'envisager le remplacement des vitres existantes par un double vitrage de qualité, apportant une notion de confort et d'économies à long terme.

Dans le cadre du remplacement d'une huisserie de fenêtre ou baie vitrée, la nouvelle huisserie devra correspondre aux préconisations et types de matériau adoptés en Assemblée Générale du 23 juin 2011. Ces préconisations viseront à faire respecter l'uniformité et l'harmonie sur nos façades, ce qui contribuera à la conservation de la valeur de notre patrimoine. Aucun changement ne pourra se faire sans l'accord de l'architecte et du syndic.

Le véhicule électrique et le rechargement des batteries



Image : Schneider Electric.

Programme des Constructeurs Automobiles

Le groupe Renault Nissan développe une gamme complète de groupe motopropulseur 100% électrique, avec une autonomie de 160 km. Les véhicules seront équipés de batteries Lithium-Ion. Renault proposera à ses clients une gamme de véhicules électriques, en 2011 : un utilitaire léger

Le Chargement.

3 modes de rechargement des batteries sont prévus :

- Chargement dit « standard »
- Chargement dit « rapide »
- Chargement dit « éclair »

Standard

Par l'intermédiaire d'une prise domestique standard 230V - 16A. Le temps de chargement est de 6 à 8 heures pour une recharge complète. Ce mode de charge est adapté, quand le véhicule stationne, la nuit dans un

Les constructeurs et différents groupes d'énergie travaillent sur la standardisation d'une prise électrique polyvalente haute puissance.

Ce type de chargement permettra d'obtenir en 10mn, 50km d'autonomie et, en 30mn, 80% de charge de la batterie.

Le chargement éclair est effectué sur parcours routier, par échange de la batterie déchargée, par une nouvelle batterie chargée à 100% d'autonomie.

Ce type de remplacement serait réalisé à l'aide de dispositif d'extraction automatique, en station service sur route ou autoroute.

La démarche de Parly2

Face à cette évolution technologique, et dans la perspective de la rénovation de la voirie de Parly2, il semble judicieux de mener une réflexion sur ce sujet. Dans l'éventualité d'un passage de câbles, nous devons profiter de la rénovation pour mettre en place des fourreaux, si nécessaires.

Une rencontre avec un constructeur automobile s'est déroulée le 9 décembre dernier en présence de membres du bureau du CSP, et de la société Schneider Electric, cette dernière étant spécialisée dans les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (Renault, Toyota..)

Au cours de cette rencontre ont été évoqués les différents aspects technologiques, afin d'analyser les incidences et les dispositions nécessaires sur les parties communes telles la voirie, et les parkings. Il semble qu'en termes de puissance, il soit nécessaire de répartir des postes de transformation ERDF de nos résidences.

Cette démarche permettra d'évaluer le chiffrage d'un tel pré-équipement, et donnera au Conseil Principal les éléments pour de prochaines discussions, face à une évolution technologique figurant dans le Grenelle 2.

Claude Castellani



Image : Schneider Electric.

dédié aux professionnels sera proposé à la clientèle. Dès mi 2012, une voiture urbaine sera proposée à la clientèle. La batterie sera proposée en location. Le groupe PSA Peugeot Citroën commercialisera en 2011 un véhicule 100% électrique, équipé d'une batterie Lithium-Ion. Ce véhicule développé en collaboration avec Mitsubishi Motors Corporation adapté à un usage urbain, disposera d'une autonomie de 160 km.

La Batterie Lithium-Ion.

La batterie Lithium-Ion est donc le réservoir d'énergie du véhicule électrique, qui alimente le moteur électrique.

Le pack batterie est constitué d'unités élémentaires appelées modules, et c'est dans ces modules que se produisent les réactions électrochimiques qui permettent de produire l'énergie.

parking privé.

Ce type de chargement pourra être aisément installé pour les particuliers, soit dans leur garage privatif, soit dans les parkings sécurisés de copropriétés.

Rapide.

Il s'agit d'une prise haute puissance 400V - 32A. Ce chargement s'effectue sur des bornes publiques qui seront à proximité des lieux d'habitation, bureaux, commerces.

Un partenariat entre les constructeurs et EDF sur un système de charge permettant la communication entre les bornes de recharge et le véhicule électrique est en cours de mise au point.

Cette technique permettra un échange de données sécurisées entre les bornes de recharge et le véhicule, la voiture sera ainsi reconnue par la borne, et les éléments de facturation seront directement transférés.

Vos assemblées secondaires en quelques chiffres

Les assemblées des 37 syndicats secondaires se sont déroulées cette année du 5 octobre au 2 décembre ; trois résidences, Longchamp, Opéra et Ranelagh nous ont demandé de convoquer une assemblée exceptionnelle quelques semaines plus tard, afin de présenter à nouveau une résolution qui n'avait pu être adoptée lors de l'assemblée initiale.

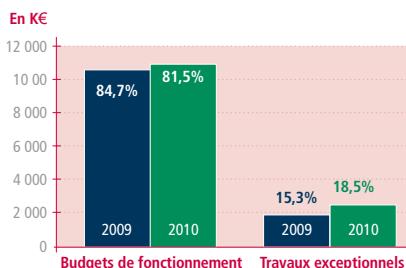
Le taux de participation est toujours variable, de 44,58 % à 88,45 % mais le plus souvent stable pour chaque résidence d'une année sur l'autre. Le taux moyen est de 63,71 % à comparer à celui de l'année passée qui était de 64,37 %.

Taux de participation aux assemblées secondaires sur cinq ans



Le montant total voté des budgets de fonctionnement s'élève à 10.711.K€ contre 10.455.K€ l'année passée.

Evolution 2009/2010 des budgets syndicaux secondaires



Les travaux (ou provisions pour travaux) votés représentent un montant de 2.431.K€ dont 256.5 K€ appelés sur les années ultérieures ; le montant des travaux votés l'année précédente était de 1.895 K€ dont 160.K€ appelés sur plusieurs exercices.

Il est rappelé que les ravalements sont compris dans le budget de fonctionnement, conformément aux dossiers contractuels établis à l'origine pour la copropriété.

La résolution, à la demande de FREE pour le raccordement à la fibre optique, a été présentée dans tous les syndicats secondaires et validée par toutes les résidences, sauf St Honoré, Orangerie, Varenne, George V, Auteuil et Trocadéro.

En dehors des résolutions concernant les travaux « espaces verts », quelques décisions concernant l'automatisation de l'éclairage et/ou la réfection des paliers et cages d'escalier, les principales résolutions votées favorablement apparaissent ci-après :

■ TRI-PHONIE :

Résidences BRETEUIL, OPERA, SOLFERINO, MAILLOT, ORSAY, St AUGUSTIN, ORANGERIE, VARENNE, LOUVRE, GEORGE V, TUILERIES, MONCEAU, TROCADERO, St CLOUD, St GERMAIN

Taux de participation aux assemblées secondaires 2009 et 2010

	% participation 2009	% participation 2010		% participation 2009	% participation 2010		% participation 2009	% participation 2010
ST HONORE	59,16	56,5	PASSY	64,4	56,73	IENA	52,03	50,73
BRETEUIL	62,06	64,9	GABRIEL	62,63	63,48	RIVOLI	70,18	66,59
OPERA	49,93	44,58	ORANGERIE	56,68	56,34	AUTEUIL	66,72	68,40
ODEON	69,11	69,45	VARENNE	59,35	65,21	TROCADERO	68,27	66,91
CHAILLOT	55,26	59,08	LA MUETTE	76,35	58,44	PRE CATELAN	61,29	61,87
SOLFERINO	50,85	55,75	LOUVRE	62,49	70,14	ST CLOUD	86,35	88,45
ST MICHEL	59,48	60,25	CONCORDE	64,76	65,33	PALAIS ROYAL	72,77	81,97
MAILLOT	57,97	61,51	ETOILE	60,02	61,46	FOCH	77,91	63,24
ORSAY	63,52	53,15	GEORGES V	69,31	70,06	ST GERMAIN	85,05	64,43
RANELAGH	67,64	70,9	BAGATELLE	81,55	76,84	NEUILLY	70,04	63,46
ST AUGUSTIN	54,7	62,44	TUILERIES	64,26	70,5	GARAGES G.1	77,84	77,84
LONGCHAMP	59,77	59,67	ST-JAMES	58,76	65,4			
DAUPHINE	55,53	58,93	MONCEAU	47,83	46,19	MOYENNE	64,37	63,71

Une nuit mémorable à la gérance

■ PARKINGS MOTOS

ET/OU PLACES PMR :

Résidences SOLFERINO, MAILLOT, St AUGUSTIN, LONGCHAMP, GABRIEL, BAGATELLE, St JAMES, IENA, RIVOLI, St GERMAIN

■ REFECTIO BALCONS :

Résidences ORSAY, LONGCHAMP, PASSY, GABRIEL, ORANGERIE, LA MUETTE, LOUVRE, CONCORDE, TROCADERO, PRE CATELAN

■ REFECTIO CANALISATIONS

EAU FROIDE :

Résidences ODEON, CHAILLOT, St MICHEL, ORANGERIE, LA MUETTE, ETOILE, GEORGE V, TUILERIES, PALAIS ROYAL

■ REFECTIO PARKINGS :

Résidences ODEON, CHAILLOT, SOLFERINO, MAILLOT, St AUGUSTIN, DAUPHINE, LOUVRE, CONCORDE, PRE CATELAN

■ REFECTIO ALLÉES OU ESCALIERS :

Résidences St AUGUSTIN, DAUPHINE, ETOILE, St JAMES, OPERA, IENA

■ TRAVAUX LOGGIA INTENDANT :

Résidences CHAILLOT, BAGATELLE, PALAIS ROYAL, FOCH

■ TRAVAUX LOCAUX VO ou CAVES :

Résidences CHAILLOT, ETOILE, TUILERIES, VARENNE

■ TRAVAUX ASCENSEURS

(en dehors de la tri-phonie) : Résidences OPERA, LONGCHAMP, IENA, NEUILLY

■ SECURISATION DES ACCÈS IMMEUBLES :

Résidences CHAILLOT, GABRIEL, St CLOUD Bât A

Catherine Rich

Mercredi 8 décembre 2010, début d'une journée ordinaire à la gérance, rendez vous, suivi de chantier, comptabilisation des factures... etc

La neige commence à tomber à l'heure du déjeuner, les intendants ont du sel pour le déneigement, personne ne s'inquiète... Mais la neige s'intensifie... Dans le centre commercial, des annonces sont faites conseillant de ne pas sortir... Fin de journée, c'est tout blanc ! Embouteillage généralisé dans le Chesnay et Rocquencourt, la circulation est bloquée ! A la gérance, la plupart des collaborateurs n'habitent



pas suffisamment près pour rentrer à pied, s'interrogent. Finalement, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, nous décidons d'aller dîner dans le centre commercial et d'aviser ensuite...

Vers 22h, constatant qu'il est impossible de partir, nous allons chercher des transats (très inconfortables !) dans le club piscine le plus proche, que l'intendant a la gentillesse de nous ouvrir, et continuons la soirée gaiement (quizz, jeux, poèmes...) puis nous nous installons tant bien que mal pour la nuit ! Finalement contents d'être au chaud, mais espérant que cela ne se reproduira pas de sitôt !



Il neige que fait le syndic ?

Même si les épisodes de neige ne sont heureusement pas très fréquents, il est utile de rappeler le rôle de chacun.

Les intendants sont équipés de sel et d'épandeurs, de pelles et de raclettes ; ils sont chargés d'assurer la sécurité en dégaugeant l'entrée des immeubles et en maintenant un passage sur les allées. Cela est plus ou moins facile à effectuer : certaines résidences sont très étendues, sans oublier les accès aux boxes.

De plus, il appartient à chaque copropriété de dégager un passage sur le trottoir longeant la résidence. Ces tâches étant très lourdes, les intendants sont aidés par les entreprises

de ménage, si elles sont présentes. En dehors des heures de travail des intendants et lorsque les chutes de neige sont importantes, nous faisons ponctuellement intervenir l'entreprise CVPJ ; cela a été le cas en décembre dernier.

Malgré le formidable travail fourni par les intendants durant la dernière période neigeuse, CVPJ est intervenu tous les jours à notre demande pour mettre du sel, puis du sable - le sel venant à manquer - et parfois casser la glace à la pelle !

Les entreprises assurant l'entretien des espaces verts sont également intervenues pour enlever les nombreuses branches d'arbres ayant cédé sous

le poids de la neige ; quelques arbres ont dû aussi être abattus.

A titre indicatif, une commande de sel pour la totalité des résidences représente 84 tonnes en moyenne et pour une saison !

Catherine Rich



les abondantes chutes de neige ont provoqué certains dégâts sur nos arbres

La réfection de la voirie

La première étape qui a consisté à la réfection des rues de la Ferme, Galilée et du Docteur Audigier, réalisée par l'entreprise LEFEBVRE, retenue par la Ville, est terminée.

En effet, certaines malfaçons constatées ont été reprises en ce début de printemps : il s'agit principalement des bordures de voies et de leur raccordement sur les parkings, mais aussi de certaines parties de la chaussée.

En prévision de la prochaine assemblée générale de juin 2011 et de la résolution qui sera présentée sur la réfection générale de la voirie, une nouvelle consultation a été lancée auprès des entreprises, tenant compte de ce qui a été déjà réalisé.

Si cette résolution est adoptée, une première tranche de travaux pourra être initiée au printemps 2012.

A cet effet, il est utile de rappeler que l'abattage de certains arbres dont les racines détruisent la chaussée a été fermement préconisé et les résidences informées par le syndic. Il est important de souligner qu'en termes de sécurité, il est dangereux de conserver un arbre dont les racines mères ont été coupées, il peut se rompre en cas de coup de vent, et nul ne peut assumer de tels risques.



Pour ce qui concerne les parkings, 9 résidences ont actuellement voté leur réfection dans le cadre des travaux des voies, et bénéficieront ainsi d'un coût très compétitif : moins de la moitié du tarif proposé à titre individuel. Il est encore temps de le proposer aux prochaines assemblées secondaires des autres résidences !

Claude Castellani

25/11/2010 Journée Portes Ouvertes à la

Interview de Madame Castet - Bellocq, chargée de clientèle au sein du Groupe Cofely



COFELY GDF Suez, organisait, pour les Parlysiens, la visite des installations de chauffage le : JEUDI 25 NOVEMBRE dernier, de 9 h à 16 h.

Le rendez-vous était fixé à la chaufferie de Parly2 - 2 rue Cimarosa au Chesnay.

Q – Madame Castet-Bellocq, Chargée de clientèle au sein du groupe Cofely, vous avez accueilli les Parlysiens à cette journée d'information, pouvez-vous nous parler du taux de fréquentation et de l'intérêt pour la chaufferie ?

Les parlysiens se sont déplacés nombreux tout au long de la journée, curieux de voir et savoir comment fonctionne notre réseau de chaleur. Sur le site de la copropriété de Parly2, Cofely est exploitant d'une chaufferie qui alimente un réseau de chauffage urbain de 14 km de tuyauteries pour 7 500 logements.

Le réseau de chaleur de Parly2 (ou chauffage urbain), transporte de la chaleur sous forme d'eau surchauffée (180°C, 18 bars) au moyen de canalisations sous voirie, en partie. Les utilisateurs sont raccordés au réseau via des sous-stations d'échange pour prélever la chaleur dont ils ont besoin pour les bâtiments résidentiels.

Cette chaleur permet le chauffage des locaux ainsi que la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (hôtel Mercure, église, centre MLK,...).

Q – Rappelez-nous les dates clés de l'histoire de la chaufferie ?

- **1967-1968 :** Création de la chaufferie de Parly2. (4 chaudières au gaz naturel, puissance totale : 87 MWth)
- **1985 :** Mise en auto-contrôle et télésurveillance des 4 chaudières.
- **1999 :** Désamiantage de la centrale.
- **2000 :** Démantèlement d'une chaudière de 17 MWth et remplacement par une installation de cogénération d'une puissance de 16 MWth. La production globale de la chaufferie est de 86 MWth.
- **2005 :** mise en oeuvre du plan National d'Allocation des Quotas de CO₂, dans le cadre de la réglementation française et européenne pour satisfaire aux exigences du protocole de Kyoto.
- **2009 :** remplacement de la turbine en application du Plan de Protection de l'Atmosphère visant à réduire les teneurs en rejets à l'atmosphère de la chaufferie (NOx).

En 2000, afin que ce service soit assuré dans les meilleures conditions économiques, techniques et écologiques, Cofely se voit confier par la copropriété de Parly2 la réalisation et l'exploitation d'une cogénération par turbine à gaz, d'une puissance de 11MW élec. et de 16 MWth.

Q – Pouvez-vous expliquer à nos lecteurs le principe de fonctionnement de la cogénération ?

L'installation de cogénération utilise comme combustible le gaz naturel. Elle ne fonctionne que du 1^{er} novembre au 31 mars, par décision gouvernementale.

La cogénération génère, à partir d'une énergie primaire combustible (le gaz naturel), deux énergies secondaires utiles : une énergie thermique et une énergie électrique.

chaufferie de parly2 :

En d'autres termes, cela consiste à produire (à travers une turbine) de façon simultanée de la chaleur et de l'électricité. La chaleur est utilisée pour le réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire et l'électricité est vendue au réseau public d'électricité EDF.

L'énergie primaire utilisée pour faire fonctionner des installations de cogénération peut être le gaz naturel, le fioul ou une énergie renouvelable telle que la biomasse, la valorisation des déchets, etc.

L'énergie thermique est récupérée sur les gaz d'échappement de la turbine à gaz. Elle est utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude à l'aide d'un échangeur de récupération.

L'énergie électrique est obtenue grâce à l'alternateur qui est entraîné mécaniquement par la turbine.

Q – Pouvons-nous dire que, grâce à l'installation de la cogénération en l'an 2000, Parly2 était visionnaire en se tournant vers le développement durable ?

En associant une production de chaleur à une production d'électricité, la cogénération possède de vrais atouts. Solution énergétique attractive : par l'association d'une production de chaleur à une production d'électricité, la cogénération permet de réduire la facture énergétique de Parly2. Le réseau de chaleur de Parly2 présente une réelle valeur ajoutée pour l'avenir de ses usagers.

Q – Pouvez-vous nous parler en quelques mots du projet d'écostation ?

Le projet d'écostation est une action pilote menée sur une sous-station (ODEON) depuis 2008.

Le déroulement du projet s'est articulé suivant 3 phases :

- **Conception et travaux** : 2008/2009
- **Campagne expérimentale** : saisons 2009/2010
- **Analyses, bilans énergétique et financier** : saison 2010/2011

A ce jour, nous sommes toujours en cours de saison de chauffe 2010/2011 et les mesures effectuées régulièrement seront particulièrement précieuses pour une bonne analyse du projet. Toutefois, nous pouvons souligner dès aujourd'hui le bon fonctionnement de l'écostation, pas de panne, souplesse thermique et optimisation du fonctionnement.

Toutes nos attentes techniques sont au rendez vous. De plus, l'objectif de l'amélioration du confort chez l'utilisateur semble être confirmé de jour en jour par les résidents eux-mêmes.

Q – Où en êtes-vous du projet d'équilibrage hydraulique ?

Afin de bien maîtriser ce projet d'écostation, il était indispensable de vérifier en amont l'équilibrage des installations. C'est pourquoi, nous avons lancé en 2009 une campagne de contrôle sur l'équilibrage hydraulique de toutes les résidences de Parly2.

Celle-ci s'est effectuée en 2009 et 2010. Nous avons donc démarré cette saison avec des installations entièrement équilibrées.

Les premiers constats sont :

- Meilleur équilibre de Température entre les appartements,
- Moins de surchauffes en haut et moins de froid en bas,
- Moins de problèmes de circulation sur les panneaux chauffants.

En revanche, un déséquilibre de température apparaît lorsque les appartements sont non conformes (suppression de baie vitrée entre loggia et séjour) ou bien ont été entièrement modifiés (abattement de cloisons, changement de revêtement de sol, faux plafond...)

Propos recueillis par Françoise Decagny

RAPPEL :

■ **IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES QUI ONT ENGAGÉ DES TRAVAUX, D'EN ASSUMER LES CONSÉQUENCES.**

■ **LE MAINTIEN DE LA COGÉNÉRATION SERA ÉTUDIÉ LORS DU PROCHAIN APPEL D'OFFRES.**

Notre partenaire CGPG devient SESINI & LONGHY

SESINI & LONGHY

Peinture intérieure Traitement de façades

01 58 68 55 55 – Fax. 01 56 58 55 56
e-mail. info@sesini-longhy.fr

11bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU – TSA 20002 – 94203 IVRY SUR SEINE Cedex
SAS au capital de 135 450 € - SIREN 300 267 044 RCS Créteil – FR 71 300 267 044

Projet de renouvellement du contrat de chauffage



Le contrat de chauffage actuel se terminera en février 2013, la société COFELY en est le titulaire.

En raison de la complexité des solutions et exigences à prévoir dans l'appel d'offres qui permettra de choisir notre prochain partenaire pour les 12 prochaines années (avril 2013 – mars 2025), vos représentants au Conseil Principal Syndical ont décidé de constituer un groupe de travail dédié. Ce groupe de travail compte plusieurs copropriétaires dont l'expérience professionnelle pourra renforcer nos capacités d'évaluation des diverses offres.

En juillet 2010, suite à la résolution votée en assemblée générale, un appel d'offres a été lancé en vue de retenir un cabinet expert en chauffage. Ce cabinet sera chargé de gérer la bonne fin du contrat actuel et de rédiger le cahier des charges de l'appel d'offres qui

sera adressé aux sociétés chauffagistes capables de conduire et de gérer un système de chauffage urbain, tel que celui de Parly2.

En octobre 2010, les membres du Conseil Principal Syndical, conformément au mandat conféré par l'assemblée générale, ont pris la décision unanime de retenir le cabinet Energie & Service, en raison de la pertinence de leurs réponses sur tous les paramètres évoqués dans l'appel d'offres.

Ce résultat a eu en plus l'avantage de nous conforter sur les compétences du cabinet Energie & Service, conseiller et contrôleur du contrat de chauffage de Parly2 depuis plus de 25 ans.

Quels sont les points clés du futur contrat de chauffage ?

- Une possibilité de choix du fournisseur de gaz et/ou de se servir du prix du gaz sur le marché libre pour contrôler et limiter au mieux le prix de notre approvisionnement. Ce point est capital, compte tenu des variations du prix du gaz lié aux évolutions géopolitiques actuelles et à venir.
- Payer au plus juste prix les autres constituants de la facture de chauffage (électricité, prestations du titulaire pour la conduite et l'entretien de nos installations, etc...).
- Etre ouvert à toute solution d'amélioration ou d'évolution de notre installation de chauffage qui pourrait apporter une réduction de la facture.

■ Enfin, pendant toute sa durée, le contrat devra ménager au mieux nos intérêts, tout en gardant la flexibilité et l'adaptabilité nécessaires pour affronter les évolutions, voire les révolutions géopolitiques internationales, ainsi que les dispositions réglementaires que pourraient nous imposer nos gouvernants.

Comme vous pouvez en prendre conscience, il s'agit d'une vaste tâche.

Soyez certains que nous envisagerons un maximum d'hypothèses pour obtenir le meilleur contrat. Le résultat de ce travail vous sera présenté à l'assemblée générale de juin 2012.

Nous vous rappelons que le poste Chauffage représente actuellement près de 75% des charges du Syndicat Principal et plus de 30% de l'ensemble des charges de copropriété. L'énergie devient rare et de plus en plus taxée (CO₂, NOx); cette part de nos charges risque de progresser plus rapidement que le coût de la vie, ce qui nous encourage à prêter attention à l'efficacité de notre système de chauffage et à l'isolation de nos bâtiments.

Michel Texier

De l'étude à la réalisation



BONTEMPI
CUCINE

Culinelle
Créateurs de cuisines

4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

01 39 55 22 41

Espaces verts... les thuyas

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur la pérennité des haies de thuyas, qui constituent l'une des caractéristiques principales de Parly2.

Viellissement d'une haie de thuyas



Il est vrai que l'on constate, ici ou là, un brunissement des aiguilles et un dessèchement des rameaux de certains sujets. Des remplacements sont ponctuellement et régulièrement effectués, mais aussi des changements d'espèces, ne voit-on pas apparaître des ifs en lieu et place des traditionnels thuyas !

Le problème a semblé suffisamment important aux délégués « espaces verts » des résidences pour suggérer le premier thème de réflexion du groupe de travail, créé au mois d'octobre 2010, et qui se réunit périodiquement.

Haie de thuyas dégradée



Une haie bien entretenue



Voici les premiers constats et recommandations issus de ce groupe de travail :

- Jusqu'à présent et suite à différentes analyses effectuées sur plusieurs thuyas, **il semblerait qu'aucun insecte, champignon ou parasite ne puisse être la cause d'un tel dépérissement.**
- En revanche, il faut savoir que les thuyas sont très **sensibles à la sécheresse et à la qualité du sol...** et toute carence sur ces points peut entraîner ce type de symptôme.
- **La diminution de la pluviométrie, ajoutée aux restrictions d'arrosage** suite aux arrêtés municipaux, ainsi que **la qualité du sol dont la fertilisation depuis 40 ans n'est sans doute plus la même**, doivent être considérées comme les causes principales de ce dépérissement.
- **La proximité de feuillus et de conifères en concurrence directe peut aussi représenter un facteur supplémentaire.**
- Enfin, l'entretien des haies de jardin (hors la taille) est théoriquement à la charge du copropriétaire, mais on peut constater aussi des carences dans ce domaine...

Comment éviter ce dépérissement ?

- **Un arrosage efficace** : soit un système « goutte à goutte » (semi-automatique), soit tôt le matin mais sans excès, trop d'eau peut être préjudiciable.
- **L'apport d'engrais effectué correctement (traitement à l'Aliette** : coûteux car appliqué à chaque unité)
- **Depuis quelques années, des résidences procèdent au remplacement des thuyas par d'autres espèces** : les ifs, moins consommateurs d'eau... à envisager sur une certaine longueur avec renouvellement de la terre !

Haie replantée avec des ifs



S'il s'avère opportun et justifié de gommer certaines anomalies d'origine, de remplacer ici ou là des haies devenues disgracieuses, rien ne peut aujourd'hui motiver un remplacement systématique de nos haies, si dans ce domaine comme dans bien d'autres, un entretien périodique et sérieux est effectué par les résidences.

Françoise Decagny et Louis Sauvée

Du nouveau, du côté de l'organisation des assemblées générales...

Les assemblées générales des copropriétaires constituent un moment fort dans le cycle de gestion de Parly2. Lieu privilégié de débats et de discussions (n'oublions pas que tous les actes importants qui régissent l'activité de notre ensemble immobilier sont votés au cours de ces assemblées), leur organisation doit se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Convoquer 7500 copropriétaires mais surtout les faire voter dans le plus strict respect de la légalité représente chaque année un petit exploit, qui dans une moindre mesure certes, se répète 36 fois dans le cadre des syndicats secondaires.

Depuis l'année dernière, la tenue de l'assemblée générale à la « Grande Scène » a grandement amélioré les conditions d'accueil et de confort (places, visibilité, acoustique et stationnement).

En revanche, les techniques de vote n'ont pas évolué depuis des années.

Reconnaissons toutefois que le système existant fonctionne et a fait ses preuves !

Est-il perfectible ? Ne pourrait-on

pas simplifier le recueil des votes, raccourcir les délais d'attente, éviter une impression abondante de papiers souvent inutile... Autant de questions qui sont aujourd'hui posées.



De plus en plus de copropriétés ont adopté une solution novatrice : le vote au moyen de boîtiers électroniques. Il assure la simplicité, la fiabilité et la rapidité des traitements. Les communications entre les boîtiers électroniques et le poste informatique gérant le scrutin sont sécurisées. **Les résultats sont immédiats à chaque vote** : ils peuvent être affichés sous forme d'histogramme par vidéo projection et imprimés avec les détails du vote.

Les solutions de gestion de salle de conférence et de vote électronique sont reconnues pour leur très grande sécurité de fonctionnement.

Une première approche montre cependant des difficultés pratiques à surmonter dans la gestion des pouvoirs pour autant de lots, avec des gros porteurs : l'une des spécificités de Parly2.

Recommandations de vote et nombre de délégations de pouvoirs ne sont pas évidents à résoudre... Évitions si possible que le remède soit pire que le mal...

Les assemblées 2011 ne verront pas de changement sur ce plan, sachez cependant que le sujet est à l'étude et s'il existe une solution durable, susceptible d'économiser du temps et de l'argent, avec des garanties sur le plan juridique, elle sera mise en œuvre, non sans vous en avoir tenus informés préalablement.

Françoise Decagny et Louis Sauvé

Prochaine Assemblée Générale de Parly2, le jeudi 23 juin 2011

Bienvenue à Raphaël



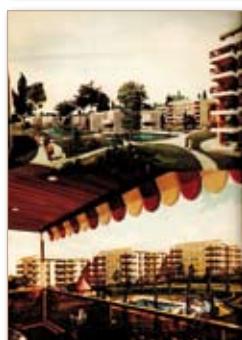
Nous sommes heureux d'annoncer que Claire FRUIT, « gérante à Parly2 », a donné naissance à Raphaël, le 9 janvier 2011.

La Maman et le Bébé se portent à merveille ; nous félicitons chaleureusement les heureux parents et souhaitons la bienvenue à Raphaël... futur Parlysiens ??

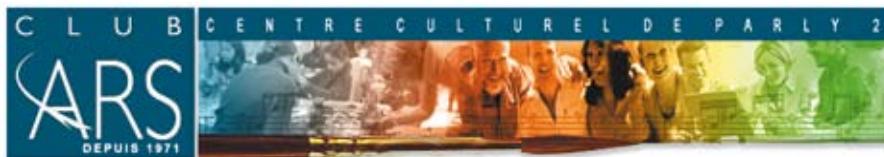


Bon accueil du livre « Si Parly n'était conté... », dans les librairies du Chesnay :

A la librairie du Bain d'Encre, ainsi qu'à la FNAC : il s'agit d'une très bonne vente. Un succès avant les fêtes de fin d'année, et cela continue...



Club Ars 2011

■ **Sortie de fin d'année :**

9 juin. Château de Boury dans le Vexin. Il fut bâti de 1685 à 1689 sur les plans et dessins de J.Hardouin-Mansart pour le Marquis de Boury, par lettre patente de Louis XIV. Il appartient toujours à ses descendants qui nous le feront visiter.

■ **Collégiale de Mantes :**

Nous nous arrêterons pour visiter la Collégiale Notre-Dame à Mantes. Commencée en 1170, elle s'étendit jusqu'au XIII^{ème} siècle et des chapelles furent ajoutées au XIV^{ème}. Dîner.

Nos activités :

■ **Bridge :**

Les parties libres du **lundi après midi de 14h à 18h** au Club Ars ont un caractère amical, sans recherche de classement. Vous pouvez y participer quelque soit votre méthode de référence.

■ **Les tournois**

amicaux du mercredi soir ont lieu une à deux fois par mois à 20h15.

■ **Bibliothèque :**

du lundi au vendredi de 15h à 18h et le mercredi de 10h à 12h. Prêt gratuit pour 8000 livres dont beaucoup de romans mais aussi des biographies, de l'histoire etc. Tous les mois, achat des meilleures nouveautés.

■ **Café littéraire :**

jeudi 12 mai 14h30 « Littérature et musique ».

Empruntez les livres et venez participer à ces réunions sympathiques. Sans inscription.

■ **Informatique :**

Cours ou ateliers en groupe de 5 ou 6 personnes avec Word, Excel, photos numériques ou argentiques, diaporama, Sessions d'Internet.

■ **Dîner Conférence :**

18 mai à 20h : Les années Déco.

■ **Visites :** avec Laurence Chanchorle.■ **Inscription obligatoire.**

Le 18 mai : Cranach et son temps. Réouverture du musée du Luxembourg.

■ **Animations enfants :**

(de 7 à 11 ans) pendant les vacances scolaires de Printemps : ateliers d'art manuel certains après-midi de 14h à 17h.

Expositions :

sur les cimaises du Club Ars.

Du 26 avril au 6 mai : élèves des ateliers d'aquarelle de V.Peirce et P.Sourice.

Du 10 au 22 mai : M. Bernanose. En temps qu'ancien élève de polytechnique, il a eu une carrière militaire puis dans l'industrie.

A la retraite, il s'est lancé comme autodidacte dans son activité favorite depuis toujours : la peinture. Il a participé à de très nombreux concours et a eu plusieurs prix. Il expose dans des galeries à Paris et en province. Il exposera des huiles.

Du 24 mai au 3 juin : élèves de l'atelier de peinture toutes techniques de Claire Le Chatelier.

Du 7 au 17 juin : élèves de l'atelier d'aquarelle de Thérèse Jaud.

Du 21 au 29 juin : élèves des ateliers des jeunes en dessin peinture.

Françoise Leridon



◀ Peinture de M. Bernanose

Neige au club Ars

Début décembre, autour du Club Ars, le spectacle fut féerique. Nous avions perdu nos canards peu de temps avant, mais la neige est venue nous consoler. Elle avait tissé une blanche couverture et la terre s'était endormie sur la musique du silence. Dans notre beau parc solitaire et glacé seules quelques rares silhouettes se sont aventurées.





VENDRE, ACHETER, LOUER,
faire GERER votre bien

TRANSACTION
LOCATION
GESTION
SYNDIC

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"
2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"
Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER

c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Location et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

Réseau CPH IMMOBILIER

45 AGENCES ET SERVICES LOCATION SUR PARIS ET LA REGION PARISIENNE

www.cph.fr